

## UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

**Date des élections:** 4 mars 1984

### **But de la consultation**

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement bicaméral de l'Union soviétique, le Soviet suprême, se compose du Soviet de l'Union et du Soviet des nationalités.

Le Soviet de l'Union est fort de 750 membres élus par les citoyens soviétiques au niveau de la circonscription, à raison d'un député pour 360 000 habitants.

Le Soviet des nationalités est formé de 750 membres élus par les citoyens soviétiques au niveau des Républiques fédérées, des Républiques autonomes, des régions autonomes et des districts autonomes, à raison de 32 députés pour chaque République fédérée, de 11 députés pour chaque République autonome, de 5 députés pour chaque région autonome et d'un député pour chaque district autonome.

Les membres des deux Chambres sont élus avec un mandat de 5 ans.

### **Système électoral**

Est électeur, tout citoyen soviétique âgé de 18 ans à l'exception des aliénés mentaux officiellement reconnus comme tels.

Les listes électorales sont dressées au niveau de la ville, de l'arrondissement, de la commune ou du village par les comités exécutifs des Soviets; elles sont révisées avant chaque élection. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Est éligible au Soviet suprême, tout électeur âgé de 21 ans. Une fois élu, le député continue d'exercer sa profession.

Le droit de présenter des candidats appartient aux organisations sociales, aux collectifs de travailleurs et aux assemblées du personnel des unités militaires. La désignation des candidats se fait au terme d'une discussion sur leurs capacités. Des conférences préélectorales ont lieu dans chaque circonscription au cours desquelles les représentants des travailleurs et des organisations publiques obtiennent le soutien des électeurs pour une seule candidature parmi celles présentées. Les candidats qui n'ont pas été agréés lors de la conférence préélectorale de la circonscription retirent leur candidature d'eux-mêmes, à moins que cela ne soit fait par l'organisation qui les avait présentés. C'est donc un choix des meilleurs candidats qui est présenté par le Parti communiste et les organisations qui travaillent en collaboration, ce qui permet à ces candidats de s'assurer un soutien populaire massif.

L'enregistrement des candidatures commence 35 jours avant les élections et s'achève 10 jours plus tard.

Les députés du Soviet suprême sont élus au scrutin uninominal majoritaire, à raison d'un par circonscription. Pour être élu, tout candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés dans sa circonscription par tous les électeurs inscrits.

Lorsqu'un siège devient vacant au Soviet suprême en cours de législature, il est procédé, dans les deux mois qui suivent, à une élection partielle dans la circonscription concernée.

### **Considérations générales et déroulement de la consultation**

La date des élections a été annoncée le 17 décembre 1983.

Aux termes de la Constitution, les candidats aux élections sont présentés par les sections et organisations du Parti communiste soviétique, les syndicats et la Ligue de la jeunesse communiste léniniste de l'Union soviétique, les coopératives et autres organisations publiques, les groupements professionnels et les militaires lors d'assemblées tenues dans les casernes. En fin de compte, un candidat est désigné pour chacun des 1500 sièges du Soviet suprême.

Lors des élections de 1984, 22% des candidats auraient moins de 30 ans. Selon les résultats définitifs publiés le 6 mars, les candidats élus comprenaient 769 ouvriers et agriculteurs, 428 personnes non membres du parti et 492 femmes.